

INTRODUCTION

Le patrimoine rural neuchâtelois connaît les faveurs des connaisseurs et du public depuis de nombreuses décennies, comme en témoignent notamment les sauvetages réussis du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu, de La Bourdonnière au Locle, de la ferme des Brandt ou du Musée paysan à La Chaux-de-Fonds, souvent avec l'appui de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPAM), de Patrimoine suisse ou d'associations locales. La documentation relative à ce patrimoine était néanmoins restée éparse et inégale jusqu'il y a peu. Une partie des bâtiments du Haut, en particulier de La Chaux-de-Fonds, a été inventoriée par l'ASPAM dans les années 1960 et étudiée par Raoul Cop dans son ouvrage très fouillé *La Ferme des Montagnes neuchâteloises*, paru en 1995. Les trois tomes des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, de Jean Courvoisier, décrivent, quant à eux, les bâtiments ruraux les plus prestigieux et les plus anciens. L'ISOS (*Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse*) et surtout le *Recensement architectural du canton de Neuchâtel* constituent des répertoires systématiques, mais le plus souvent peu détaillés, parfois complétés par des approches monographiques de certains bâtiments ou villages.

Il manquait donc une analyse du patrimoine agricole et viticole de l'ensemble du canton selon les directives de l'*Etude des maisons rurales de Suisse*, un projet débuté en 1960 sous l'égide de la Société suisse des traditions populaires. Avec l'appui du Fonds national de la recherche scientifique, une trentaine d'ouvrages ont paru à ce jour et Neuchâtel était au début des années 2000 l'un des derniers cantons à ne pas avoir entrepris cette étude approfondie de son patrimoine. L'Office de la protection des monuments et des sites (OPMS) a initié cet inventaire en 2002. En raison des difficultés de l'Etat à poursuivre le financement des travaux, celui-ci a bénéficié de l'appui de l'Association pour l'étude des maisons rurales et viticoles du canton de Neuchâtel, créée en 2006. Plusieurs donateurs, et en particulier la Loterie romande, sont alors venus généreusement soutenir le projet et en ont rendu possible la réalisation.

Au vu de la qualité inégale des sources et afin d'obtenir une documentation de base homogène pour l'ensemble du territoire neuchâtelois, la première étape de l'étude de la maison rurale a consisté en un travail d'observation sur le terrain avec établissement de fiches décrivant les aspects architecturaux et typologiques de plusieurs milliers de bâtiments. Des fiches ayant été dressées entre 1988 et 2003 pour les constructions

situées dans les zones d'ancienne localité, l'équipe de travail a poursuivi le recensement hors des zones à bâtir et a complété la documentation relative au patrimoine rural dans les autres zones.

Outre ses aspects de recherche scientifique, ce recensement s'avère intéressant pour d'autres usages, notamment pour l'aménagement du territoire. En effet, l'application des dernières dispositions de la loi fédérale concernant les zones agricoles requiert la connaissance du patrimoine bâti de ce territoire: en particulier, les constructions qui ne sont plus utilisées pour l'agriculture mais qui sont reconnues «dignes d'être protégées» bénéficient, en cas de travaux, de conditions particulières. Les édifices situés hors des zones à bâtir ont été soumis à une procédure d'évaluation semblable à celle qui avait été appliquée en zone d'ancienne localité. Lors de séances d'évaluation, des notes allant de 0 à 9 leur ont été attribuées par des représentants de la commune concernée, un membre de la Commission cantonale des biens culturels et un collaborateur de l'OPMS, en fonction de leur intérêt géographique et de situation, de leur intérêt historique et archéologique ou architectural, technique et artistique.

Le patrimoine architectural des zones agricoles n'est pas uniforme. Il comprend des fermes en exploitation aussi bien que des édifices qui n'ont jamais eu d'usage agricole ou qui l'ont perdu depuis plus ou moins longtemps. Il est également constitué de constructions éphémères, comme des remises, des étables ou des greniers, ou d'autres dont l'usage est saisonnier. Par ailleurs, l'architecture rurale a toujours été en évolution et des styles ou des types différents se sont imposés suivant les époques et les régions, parfois même très localement. Plus encore, chaque bâtiment a subi des réparations, des transformations ou des agrandissements et des changements d'affectation selon les nécessités de ses habitants ou exploitants.

Il est nécessaire de connaître en profondeur le patrimoine architectural rural si l'on veut pouvoir lui assurer un avenir. C'est le but de l'*Etude des maisons rurales du canton de Neuchâtel*, qui, après la phase de recensement, se poursuit jusqu'au début de l'année 2009 par des relevés et des investigations archéologiques dans des bâtiments sélectionnés et des dépouillements d'archives afin d'établir la structure de l'habitat, les étapes constructives des bâtiments, leurs caractéristiques stylistiques et typologiques, leurs usages et symboliques, les détails de la mise en œuvre de leurs matériaux, etc.

Le colloque «Fermes et domaines des Montagnes neuchâtelaises et de l'Arc jurassien du XVI^e au XIX^e siècle: architecture, usages et droit», organisé le samedi 24 novembre 2007, au moulin de Bayerel à Saules, par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, en collaboration avec

l'OPMS, l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et l'Association pour l'étude des maisons rurales et viticoles du canton de Neuchâtel, a réuni une centaine d'auditeurs. Aboutissement de plusieurs chantiers importants, ce colloque se voulait l'occasion de poser des questions, voire d'y répondre.

Quelles structures juridiques, politiques, sociales, etc. agissent sur le bâti? Il existe, ça et là, des situations limpides: qui voyage en Italie remarque au bord des anciennes grand-routes des maisons identiques. La façade est de couleur rouge, avec une inscription qui indique la distance depuis Rome. Elles sont exactement les mêmes depuis le grand sud jusqu'à l'extrême nord de la péninsule. Ce sont les anciens dépôts de cantonniers, qui servaient également de logis à leur chef¹. Ces dépôts sont construits à l'identique pour rendre manifeste l'unité italienne avec Rome comme capitale². L'historien rêve de trouver des cas à peine moins évidents pour passer de l'inventaire descriptif à l'élucidation. Il en trouverait par exemple à Berne: la campagne bernoise est parsemée d'immenses fermes, accompagnées d'une petite maison que les gens appellent le Stöckli. On sait que le paysan devenu vieux s'y retirait avec sa femme; on sait moins que le droit bernois réservait, pour les fermes, la succession au fils cadet³. Le père avait plus de temps pour exploiter sa ferme et était plus âgé au moment de la céder à la génération suivante; la transition harmonieuse à laquelle fait croire le Stöckli était aidée par le droit.

Qu'en est-il à Neuchâtel, où les Montagnes sont parsemées de vastes fermes, d'une typologie assez homogène? **Maurice de Tribolet** constate que le Haut du pays se fait reconnaître des particularités juridiques qui favorisent l'indivision du patrimoine, voire l'endogamie. Ce n'est sans doute pas fortuit si de tels aménagements juridiques s'affirment à l'époque (XVI^e-XVII^e siècle) où les fermes gagnent en ampleur et en solidité, la pierre se substituant au bois pour les façades. L'étude archéologique par **Bernard Boschung** de quelques bâtiments emblématiques, dont la célèbre ferme des Brandt près de La Chaux-de-Fonds, le montre clairement, en même temps qu'elle établit leur parenté typologique.

¹ Elles portent d'ordinaire le sigle AASS de l'Azienda Autonoma delle Strade Statali, en charge des grandes routes dès 1928. En 1946, l'AASS a été remplacée par l'ANAS, l'Azienda Nazionale Autonoma delle Strade, dont le sigle peut se retrouver aussi en façade. On trouvera un historique sur <http://www.museoauto.it>.

² Ces maisons remontent bien à la seconde moitié du XIX^e siècle: Anna Lamberti, *Le Strade in Italia*, sur <http://cronologia.leonardo.it/storia/a1950c.htm>.

³ Le cas bernois a été étudié avec précision par Eugen Emanuel Pulver, *Von der Dreizelgenordnung zur Bernischen Klee graswirtschaft: Beiträge zur Entstehung und Entwicklung der Bernischen Klee graswirtschaft*, Zurich, 1956 (thèse EPFZ).

Mais le paysage rural ne dépend pas que des paysans et de leurs pratiques successorales. Leur étendue sépare nettement les domaines paysans des grandes propriétés rurales, leur destin aussi: le paysan enrichi devenu grand propriétaire n'existe pas, même sur plusieurs générations. L'enquête d'**Annette Combe** et de **Nicole Froidevaux** l'établit; limitée pour l'instant aux domaines de montagne et entièrement sur territoire neuchâtelais, ses résultats seraient très certainement les mêmes si on l'étendait aux fonds de vallées, au littoral ou aux zones frontières: les grandes propriétés sont des investissements de patriciens, qu'il s'agisse du rachat en un seul tenant de biens d'Eglise et d'Etat ou de la constitution d'un patrimoine par achat et fusion de petites parcelles. Ce dernier cas est étudié par **Bernard Boschung** et **Rémy Scheurer**: combinant l'étude des sources et une enquête sur le terrain, ils reconstituent la genèse du domaine des Planches au Val-de-Ruz. C'est un riche négociant du milieu Pourtalès qui rachète vers 1830 de petits domaines contigus et en détruit les bâtiments; il regroupe ainsi des terres autour d'une belle maison. Cette «immense ferme inachevée» avait été construite par «un pauvre paysan qui avait la manie des grandeurs et s'y était ruiné»; cette phrase de l'aristocratique petite-fille du fondateur du domaine est emblématique de tout ce qui sépare la propriété paysanne des grands domaines. La campagne genevoise, étudiée par **Isabelle Roland**, offre de nombreux cas de propriétés aristocratiques, lieux d'expérimentation non seulement des techniques agricoles, mais des installations et des bâtiments. Pour une part, les expérimentations ne concernent que la dignité de la propriété et le confort des maîtres (séparation croissante de la partie ferme et de la partie noble des bâtiments), d'autres en revanche enrichissent la typologie et la fonctionnalité des bâtiments ruraux, source d'inspiration pour les paysans locaux et leurs maîtres d'œuvres.

La complexité des influences à déterminer se manifeste dans un domaine inattendu, celui des fromageries, étudiées sur les versants suisses et français du Jura, par **Daniel Glauser** et **Laurent Poupard**, respectivement. Telle qu'on l'écrit actuellement, l'histoire du fromage à pâte dure n'est pas encore commune aux deux versants du Jura: production dès la fin du Moyen Age, par les fruitières, dit-on en Franche-Comté, d'initiative locale, stimulée par la présence des salines de Salins. Production dès le début du XVIII^e siècle dans les alpages, dit-on du côté suisse, par adoption des techniques de production et d'exportation mises au point en Gruyère un siècle plus tôt. Les liens du Jura avec cette région ne seraient pas révélés seulement par le type de fromage produit, mais par l'origine des fromagers qui s'établirent alors dans le Jura et par la typologie préalpine des fromageries construites pour eux. Du côté français, on postule que le modèle

suisse serait venu se plaquer plus tardivement sur un développement d'abord local. Il est vraisemblable que ces deux représentations historiographiques tendront à se rapprocher à mesure que la recherche progressera.

Quoi qu'il en soit, les fromageries constituent des mondes très particuliers, tant du côté des bâtiments (indépendants pour l'essentiel de l'architecture régionale) que de celui des institutions. Si le Jura suisse préfère des formules privées, avec surtout les fermes d'alpage, la Franche-Comté est très inventive lorsqu'il s'agit d'organiser la fabrication entre les producteurs de lait. Toutes sortes d'organisations corporatives y voient le jour et la fromagerie deviendra même souvent un bâtiment municipal, au point que les petites communes, au XIX^e siècle, pour alléger leur programme de construction, édifient un seul bâtiment mi-fromagerie, mi-école...

Il appartenait à **Noël Barbe** de clore le colloque par une réflexion sur la notion même de patrimoine rural et son développement en France. La typologie de la maison rurale naît dans l'entre-deux-guerres et bénéficie des réflexions de géographes, d'architectes et d'historiens, tout en suscitant des doutes sur son caractère scientifique. On en vient à hésiter entre reconnaître un type idéal de ferme qui n'existe pas nécessairement sur le terrain et étudier les spécificités des bâtiments existants, débat qui a des bases philosophiques et des finalités conservatrices. L'immensité du patrimoine conservé, le caractère pionnier et donc hâtif du travail d'inventaire placent le spécialiste de la maison rurale dans une situation voisine de celle d'un archéologue du XIX^e siècle face aux bâtiments médiévaux : que conserver et en suivant quels principes ? Sans oublier qu'une telle question se complique rapidement ; il s'agit aussi de conserver trace de la vie des gens et de s'interroger sur la réalité des identités régionales.

Cette livraison de la *Revue historique neuchâteloise* présente l'ensemble des contributions du colloque, à l'exception de celle de M^{me} Mireille-Bénédicte Bouvet, conservateur régional, région Lorraine, dont le texte *L'habitat rural du massif vosgien* paraîtra dans une autre publication. Un colloque similaire méritera sans nul doute d'être mis sur pied pour le patrimoine viticole.

Jacques Bujard
Conservateur cantonal
des monuments et des sites

Jean-Daniel Morerod
Professeur à l'Institut d'histoire
de l'Université de Neuchâtel